

**BUDGETS ANNEXES**  
**ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2025**

DELIBERATION N° 22  
Date : MARDI 23 JUIN 2026

Rapporteur :  
Monsieur Dominique BAERT,  
Président du CCAS.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 ;

Vu les budgets exécutoires 2025 et Décisions Modificatives des budgets annexe des Résidences Autonomie ROSELIERE TOUQUET HOUZARDE PARC, du SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE, du SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE ;

Après s'être fait présenter les budgets exécutoires de l'exercice 2025, les décisions modificatives éventuelles, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil d'administration :

- déclare que les comptes de gestion 2025 des budgets annexes, dressé par le comptable, n'appelle ni observation ni réserve
- approuve les comptes de gestion 2025 des budgets annexes, relevant de la nomenclature M22.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ceux-ci.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE**

Acte certifié exécutoire de plein droit et publié en application de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982  
Transmis et publié dans les délais légaux



Wattrelos, le 23/06/2026  
Le Maire, Président du CCAS  
Dominique BAERT

DEPARTEMENT DU NORD  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE WATTRELOS**



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU**

**MARDI 23 JUIN 2026 – 15h30**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à quinze heures trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS de WATTRELOS s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Dominique BAERT, Président du CCAS, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le dix-neuf juin deux mille vingt-six, soit trois jours francs auparavant.

**Présents :**

Monsieur Dominique BAERT, Président

Mesdames, Marjorie BOUGHARI, Michèle COQUELLE, Evelyne VANDAMME, Jocelyne LEFEVRE, Martine LEBLANC, Sarah NEYRINCK,

Messieurs, Tarik MEKKI, Pierre DESSAUVAGES, Patrick DUPONCHEEL,

**Absence avec pouvoir :**

Madame Vanessa BLICQ-PELAPRAT

Monsieur Daniel BALCAEN

**Absence sans pouvoir :**

Madame Nathalie SPRIET

Monsieur Nazzario SANTAMARIA, Directeur, est secrétaire de séance, conformément au règlement intérieur.